

# Bonjour, ici la gazette

Autor(en): **Ruggli, Roger**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **2 (1987)**

Heft 2: **Gazette**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BONJOUR, ICI LA GAZETTE

La plupart des objets qui forment notre patrimoine sont souvent considérés comme des biens culturels de seconde zone, des monuments de classe B, voire des témoins d'un passé n'ayant qu'une importance locale.

Les caves Malaga de Lenzbourg faisaient partie de ce patrimoine: pas vraiment d'importance nationale, au mieux, ce bâtiment signifiait quelque chose pour les habitants des cantons limitrophes. Un simple objet de consommation courante à mettre à la décharge? Un truc dont on peut bien se passer? Une bâtisse qui n'a réussi à émouvoir qu'un comité de soutien et le propriétaire, mais dont les pouvoirs publics ne savent que faire. Officiellement, inutile. On ne va pas pleurer sur sa disparition, il y a bien d'autres biens culturels inutiles et vous savez, on ne peut tout protéger. Où irait-on, je vous le demande?

Mais il suffit pourtant de jeter un oeil dans les quotidiens ou de se promener dans les villes et villages, pour se rendre compte que ces petites atteintes répétées frappant l'un après l'autre certains édifices finissent par former un tout. Un grave dommage global à notre environnement construit qui débouche sur une perte d'identité.

Examiné pour lui-même, Aucun bien culturel ne doit être sauvé à tout prix. Par contre, l'ensemble formé par ces parcelles de patrimoine a suffisamment d'importance pour qu'il doive être préservé. En fait, on ne devrait qu'exceptionnellement autoriser les démolitions, si la nouvelle substance bâtie promet d'être de bonne qualité.

L'ancien manège de la ville de Berne est encore debout. Ici aussi, ce bâtiment n'a, au mieux, qu'une importance locale. Reste qu'il mérite d'être conservé.

Berne a la chance de pouvoir prouver que la sauvegarde du patrimoine passe par la conservation de la substance construite et vivante. C'est en protégeant et en conservant toutes les parties constituant le tissu urbain qu'une ville peut demeurer habitable. Ainsi les résidents pourront toujours s'y identifier et y vivre de manière agréable.

Roger Ruggli